Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20260126-2026_04-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.04

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 20 janvier 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire - Évelyne MINIER - Martine LE BOZEC - Claude TAUVRY, Adjoints - Daniel RÉAU - Fabienne LE BRIS - Philippe POCHON - Nina CORLAY - Annick GUYON - Xavier CERTAIN - Isabelle LE DREFF - Françoise RAOUL - Marilyn LE MOIGN*
***Absents excusés :** Marine CHETODEL - Christian LABETOULLE*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Fixation des tarifs location salle polyvalente

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Considérant** que pour donner suite à la demande d'une société d'obtenir un créneau pour tenir des ateliers d'activité physique dédiée aux séniors dans la salle polyvalente,*

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les règles de facturation de la salle polyvalente :
Lorsque qu'il s'agit d'une location par une association à but non lucratif, la salle sera laissée à disposition à titre gratuit.
Lorsqu'il s'agit d'une location pour une société, la salle sera louée au tarif de 10€ de l'heure.

SALLE POLYVALENTE ENTREPRISE	
L'heure	10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **accepte** les montants proposés pour les loyers à facturer aux locataires de la salle polyvalente
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

--

Fait et délibéré le 26 janvier 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC
22570